

L'asbl Centre culturel de Gerpennes recrute un directeur (H / F / X)

Contrat à durée indéterminée – temps plein – échelon 5 des barèmes de la CP 329.02

Engagement sur fonds propres, subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Développement de l'action culturelle générale, reconnue par le Ministère de la culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles, sur le territoire de la Commune de Gerpennes, au départ du siège de l'asbl.

De nombreux déplacements à l'extérieur sont nécessaires pour les partenariats avec d'autres centres culturels, d'autres communes, d'autres opérateurs socio-culturels, des réunions du secteur...

Horaire variable. Disponibilité indispensable en soirée et certains weekends.

Permis de conduire et véhicule indispensables.

Descriptif de la fonction :

Le directeur (H / F / X) exercera les missions suivantes (liste non exhaustive) :

- Coordination générale et gestion quotidienne du Centre culturel ;
- Coordination, gestion et évaluation du projet culturel défini en adéquation avec le décret relatif aux centres culturels et le contrat-programme ;
- mise en réseau, rencontre et relation avec les institutions, les associations et les habitants ;
- gestion des ressources humaines (coordination et cohésion d'équipe), administratives, logistiques et institutionnelles et gestion des ressources financières ;
- programmation des activités avec l'équipe du Centre culturel ;
- travail en bonne intelligence avec le conseil d'orientation, le conseil d'administration et l'assemblée générale ;
- relations publiques et professionnelles avec des interlocuteurs publics et privés dans et hors de l'entité de Gerpennes ;
- rédaction des documents nécessaires au bon fonctionnement de l'association (rapports, élaboration des demandes de subsides, production des justificatifs réglementaires...) ; suivi des législations sociale et fiscale...

Profil recherché :

- master et 3 ans d'expérience minimum dans une fonction de direction ou de codirection dans le secteur culturel ou bachelier et 5 ans d'expérience minimum dans une fonction de direction ou de codirection dans le secteur culturel ;
- capacité à développer et structurer une vision de politique culturelle à l'échelle du territoire d'implantation et d'action ;
- connaissance des réalités d'un « centre culturel de la Fédération Wallonie-Bruxelles » (de la législation à la pratique quotidienne) et connaissance du secteur culturel en FWB (arts de la scène, bibliothèques, cec, maisons de jeunes, opérateurs ep...) ;
- connaissance de la réalité culturelle spécifique de la ruralité et du territoire de Gerpennes et des enjeux de société qui le traversent en particulier ;
- capacité et volonté de mobiliser une équipe, des instances et des partenaires autour d'un projet culturel ;
- bonne gestion des liens sociaux et bonne capacité d'expression écrite et orale ;
- être prêt à travailler en horaire irrégulier et à effectuer des permanences de soirée ou de weekend ;
- la maîtrise des aspects financiers, administratifs et des ressources humaines dans la spécificité particulière du secteur non-marchand est un atout supplémentaire ;
- maîtrise de la gestion d'une asbl et connaissance de la législation relative aux asbl ;
- maîtrise des outils bureautiques Word, Excel, Access, PowerPoint...

Conditions contractuelles et procédure de candidature :

Fonction : directeur (H / F / X) – barème : échelon 5, CP 329.02 – contrat CDI – temps plein.
Disponibilité en soirée et le week-end – permis de conduire et véhicule indispensables.

Conformément à l'article 92 du Décret relatif aux Centres Culturels, un jury composé de représentants du CA, de l'Inspection de la culture (FWB) et d'experts extérieurs recevra les candidatures, en fera l'analyse, organisera une épreuve écrite et orale et soumettra un classement des candidats au CA.

Documents requis pour poser une candidature :

- Curriculum vitae.
- Certificat de bonne vie et mœurs.
- Photocopie du diplôme.
- Lettre de motivation.
- Note de développement, maximum 3 pages A4, dactylographiées en police 12, sur base du dossier de reconnaissance déposé en juin 2017 (disponible sur le site www.gerpennes.tv) et de la présentation ci-dessous : « Décrivez le projet d'animation et de gestion que vous développeriez pour le Centre culturel de Gerpennes, en fonction de son territoire et de sa reconnaissance pour 5 ans en vertu du Décret relatif aux Centres culturels de novembre 2013. »

Présentation :

Le Centre culturel de Gerpennes opère depuis quarante ans sur le territoire de la Commune de Gerpennes. Agréé sur base de l'arrêté royal de 1970 relatif aux foyers culturels et maisons de la culture, puis reconnu dans le cadre du décret relatif aux centres culturels de 1995, son action culturelle générale est aujourd'hui reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre du décret relatif aux centres culturels du 21 novembre 2013. Il exerce ses missions sur base de cette nouvelle reconnaissance et fait face au défi de rencontrer les nouveaux enjeux déterminés au terme de son autoévaluation et de son analyse partagée.

Il regroupe des membres et des associations ayant pour but essentiel la culture dans son sens large, afin de servir un projet culturel ancré dans le territoire avec, par et pour les citoyens, en dehors de tout esprit de lucre ou d'appartenance politique, philosophique ou confessionnelle.

Il lui incombe notamment :

- d'encourager et d'assister les initiatives culturelles sur la commune de Gerpennes, d'en favoriser la coopération, le maillage et l'animation ;
 - de concevoir et d'accompagner un projet culturel pour, par et avec les citoyens et les associations locales.
- Il veille ainsi à permettre à chaque citoyen d'exercer son droit à la culture.

Commune de caractère rural, au sud de Charleroi, avec une population de 12.651 habitants sur 4.710 Ha, Gerpennes se caractérise par une densité de population relativement importante pour une commune rurale. Une caractéristique importante de la population est son vieillissement. Sa part des moins de 18 ans reste inférieure à toutes celles des entités de référence et sa part des 65 ans et plus est plus importante que dans les communes attenantes et les entités de référence (arrondissement, région wallonne, royaume). Ceci engendre un coefficient de vieillissement plus important que dans les communes attenantes et les entités de référence.

L'équipe du Centre culturel exerce son action au départ de ses locaux situés dans le hameau de Lausprelle.

Les dossiers incomplets seront irrecevables.

Étapes de sélection :

- émission de l'offre d'emploi : du 20 décembre 2018 au 1^{er} février 2019.
- clôture des dossiers de candidature : 1^{er} février 2019 (minuit).
par mail à gerpinnesculture@skynet.be
ou par poste à Centre culturel de Gerpinnes – Rue de Villers, 61 à 6280 Gerpinnes.
- épreuve écrite.
- épreuve orale pour les candidats ayant réussi l'épreuve écrite.
- entrée en fonction : lundi 6 mai 2019.